

Permis AM

AUTO ECOLE PARC ST THYS

120 bd de st loup

13010 Marseille

0491445134

www.autoecolesaintloup.com



PROGRAMME DE FORMATION PERMIS AM

OBJECTIF

Obtention de l'attestation de formation du permis AM, La catégorie AM comporte deux options distinctes : une option cyclomoteur pour un scooter ou une moto d'une cylindrée inférieure à 50cm³.

Une option quadricycle léger permet la conduite d'une voiture ou « voiturette » sans permis.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Avoir minimum 14 ans
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France
- être titulaire de ASR (attestation sécurité routière) ou ASSR 1 (attestation scolaire sécurité routière)

INTERVENANTS :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) mention 2 roues, ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) mention 2 roues.
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement en cours de validité

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES:

Pédagogie et didactique :

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes .

Moyens et outils:

- Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et réglementaires
Documentation professionnelle
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Élèves conducteurs en cours de formation

Véhicules :

- un scooter ou une moto d'une cylindrée inférieure à 50cm³.
- une voiture ou « voiturette » sans permis.

EFFECTIFS:

- 1 élève par véhicule pour les leçons
- 3 élèves maximums avec 3 véhicules pour les leçons en circulation.

HORAIRES:

en fonction du planning définit avec l'auto école

DUREE:

7H minimum obligatoire (Boîte mécanique)

PROGRAMME (REMC):

1. SENSIBILISATION AUX RISQUES(1h)

Sont abordés les thèmes suivants :

- sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules :
- la vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;
- échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;
- échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

2.FORMATION PRATIQUES HORS CIRCULATION (2h)

- Les équipements et leurs rôles
- Connaissances des principaux organes du cyclo ou voiturette
- Les contrôles indispensables à l'entretien
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

3.FORMATION PRATIQUES EN CIRCULATION (4h)

- Démarrer le cyclo ou la voiturette
- Ralentir et immobiliser la véhicule
- Recherche des indices utiles
- Adapter l'allure
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité
- Négocier les virages
- Se positionner sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersection
- Changer de direction

DIPLOME VISE:

Obtenir un niveau suffisant pour que l'enseignant est la possibilité de délivrer l'attestation de formation attestant d'un niveau et d'une conduite en toute sécurité les véhicules correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.